# MAIRIE DE VILLE

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 JUIN 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Valck - Trouillet - Talon (arrivé en cours de séance) - Avot - Gimaret - Bonenfant (parti en cours de séance) - Delenclos- Lejop - Muchembled - formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: Mme Hallu, procuration à M. Barbillon – M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Cresson, procuration à M. Muchembled – M. Loir, procuration à M. Trouillet – Mme Colinet, procuration à Mme Gimaret.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 22 avril 2011 adopté.

# <u>Elections de 3 délégués du conseil municipal et de 3 suppléants en vue des élections des sénateurs</u> Ont été élus délégués : Monsieur Philippe Barbillon – Monsieur Gilles Trouillet – Monsieur Dany Muchembled.

Ont été élus suppléants : Monsieur Denis Valck – Monsieur Rémi Lejop – Madame Catherine Gimaret.

### Schéma départemental de coopération intercommunale

Vu la complexité du document adressé par Monsieur le Préfet de l'Oise, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se donner plus de temps pour étudier le projet et donner son avis.

#### Taxe d'Aménagement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe locale d'équipement qui s'applique aux constructions et aménagements sera remplacée par la taxe d'aménagement et qu'il convient de délibérer pour maintenir cette ressource fiscale dans la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

#### Acquisition d'un lamier

Le conseil municipal, après avoir étudié plusieurs propositions, décide, à l'unanimité, de réaliser l'achat d'un lamier pour le tracteur auprès des Etablissements Lefèvre de Chevrières (60), pour un montant HT de 7 327.80 €(TTC 8 764.05 €).

#### Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 3 100 €provenant de la société d'assurance Groupama pour le remboursement des dommages au chêneau de la classe maternelle.

# Arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique

Le conseil municipal,

- Considérant l'accroissement des troubles et nuisances liés aux rassemblements d'individus s'adonnant à la consommation d'alcool aux abords de l'église, de l'école et des bâtiments publics;
- considérant les dégradations commises régulièrement sur les biens communaux ;
- considérant les différentes plaintes des administrés, des riverains et des chefs des établissements scolaires ;
- considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publiques et d'en prévenir les atteintes ;

Décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool aux abords des bâtiments publics et des aires de jeux, sauf autorisation exceptionnelle de buvette délivrée par le maire lors des manifestations festives.

## Proposition de nom pour le stade d'athlétisme du Pays Noyonnais

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer le nom de « Stade Amélie Cazé » au stade d'athlétisme du Pays Noyonnais.

Fait à Ville, le 23 juin 2011

Le Maire, Philippe BARBILLON